

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 novembre 2017

Le jeudi 30 novembre 2017 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZAMORA P - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - CAPB - Prise compétence création et gestion sites de valorisation des ISDI
- 5 - CAPB - Approbation rapports CLECT n°1 et n°2
- 6 - Réforme des rythme scolaire - Passage à la semaine de 4 jours
- 7 - Vente terrain piscine
- 8 - Approbation plan de formation mutualisé
- 9 - Modification du temps de travail d'un adjoint administratif
- 10 - Carte communale
- 11 - Assainissement quartier Xabaltza
- 12 - Modification prix de l'eau suite mise en place TVA
- 13 - Réhabilitation station d'épuration - Demande subvention
- 14 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents avec rajout des secrétaires de séance : ECHEVERRIA Delphine et GARAT Marie-Michelle.

Vote : à l'unanimité

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

N° / Année	Date décision	Imput	Entreprise	Montant HT	Objet
2017021	18/11/2017	2315	Eurl Ingeau Conseils	3 300.00	Maîtrise d'oeuvre assainissement - Extension réseaux chemin de Xabaltxa
2017022	18/11/2017	2315	Biak Topo 64200 Biarritz	10 800.00	Localisation et mise en plan SIG sur le réseau d'eaux usées
2017023	18/11/2017	2315	Elyfec SPS 38096 Villefontaine	1 515.00	Mission de coordonnateur SPS - Réhabilitation de la STEP
2017024	27/11/2017	2315	Covica 33127 Saint-Jean-d'Ilac	9 168.00	Inspection télévisée, essai compactage et d'étanchéité - Collecteur eaux usées et regards

4 - CAPB - Prise compétence création et gestion sites de valorisation des ISDI

Il s'agit de la compétence des stockages des déchets inertes.

Mr le maire propose de délibérer en faveur d'une prise de compétence : création et gestion site de valorisation des ISDI par la CAPB.

Le syndicat BIL TA GARBI qui est un service public envisage la création d'un site d'enfouissement réservé à ces déchets dans le territoire de la communauté d'agglomération.

P Genin. A quel endroit ?

Mr le maire : Le site n'a pas été choisi encore. Le problème des déchets inertes entraîne des dépôts sauvages un peu partout et donc la communauté veut résoudre ce problème par le biais du syndicat BIL TA GARBI qui va ensuite désigner les périmètres pour le stockage.

P Genin : Vers chez nous.

Mr le maire : pas seulement, il y en aura certainement près de la côte aussi.

Il y aura des contraintes environnementales, problème de l'eau, de voisinage, et il faut faire très attention.

La commission au sein du territoire y réfléchit.

Vote : à l'unanimité

5 - CAPB - Approbation rapports CLECT n°1 et n°2

Commission chargées de l'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de plus de cent personnes.

Le président de la CLECT qui ont été désignés : Mr SOROSTE de Bayonne et le vice- président Mr OCAFRAIN, maire des Aldudes.

Rapport n° 1

Pour 2017 l'attribution de compensation de Souraide reste identique soit 161 412€ début 2017. Le 04 février 2017, le conseil communautaire a délibéré en faveur d'une prise de compétence politique et linguistique et culture basque. Avant, c'était le syndicat intercommunal qui faisait ce lien. Il a été dissout le 1^{er} juillet 2017. C'est donc la communauté d'agglomération qui a pris cette compétence qui a entraîné une évaluation des services et charges transférés. Pour Souraide, elle a été évaluée à 2010 € à défalquer du montant d'attribution de compensation initiale soit 159 402 €.

Inversement Hendaye a repris la compétence tourisme ce qui entraîne pour eux une restitution d'un montant de 141 880 €.

Rapport n° 2

Il y a eu une intégration du montant de dotation de solidarité communautaire (DSC) pour les 36 communes de l'ancienne communauté des communes XIBERUA, qui représente en moyenne 2000 € pour ces 36 communes.

L'autre rapport concerne l'ajustement des attributions de compensation pour l'application du principe de neutralisation des taxes ménages.

Nous avons décidé de baisser les impôts locaux pour que ce soit neutre pour les ménages.

Suite à ce réajustement notre attribution de compensation finale est de 167 458€.

Vote : à l'unanimité

6 - Réforme des rythme scolaire - Passage à la semaine de 4 jours

Nous sommes appelé à nous prononcer pour le passage à la semaine de quatre jours avant le mois de février 2018, en conseil municipal et par la suite en conseil d'école.

Nous avons constaté plusieurs points négatifs à la semaine à quatre jours et demi.

De plus en plus de mal à organiser ces nouvelles activités périscolaires

D'un côté les bénévoles diminuent, et même avec les intervenants payants, c'est difficile par rapport à l'horaire (une heure en plein après-midi). De même, si une personne est absente, pour la remplacer, ce n'est pas évident.

P Genin demande si cela est général ou propre à Souraide.

M Zamora explique que c'est partout. Ils en parlaient encore aux informations régionales ce soir même.

P Genin je croyais que c'était parce que les enfants étaient fatigués.

M Zamora : ce paramètre rentre en compte également, les enseignants ont remarqué que les enfants étaient fatigués.

MM Garat précise que l'on a reçu les parents d'élèves pour en discuter, car une grande majorité était pour. Mais certains contre donc, ils avaient demandé à être reçus par Mr le maire pour leur expliquer pourquoi la commune voulait revenir à la semaine des quatre jours. Il y avait une enseignante présente qui nous a fait part du fait que le corps enseignant était pour le retour à la semaine des quatre jours.

M Zamora précise que Souraide doit se prononcer rapidement car il y a des postes d'enseignants que l'on partage avec d'autres villages.

Vote : 1 Abstention : S Zudaire

7 - Vente terrain piscine

M.VILLELA a présenté un nouveau projet avec un terrain de 700 m². M. le Maire précise que ce n'est pas une délibération pour la vente mais un acte de principe.

La section n'est pas référencée à ce jour. M. le maire fait circuler le projet autour de la table.

P Genin demande si au niveau de l'urbanisme ce terrain va être classé en activité .

M. le Maire : on n'a pas de Plu c'est du constructible ou non.

S Zudaire demande si actuellement il est constructible.

M Zamora répond que oui il est constructible.

M. le Maire : Rien n'empêche ce type de construction sur une zone constructible.

S Zudaire : il y avait une inquiétude au niveau des parkings et effectivement il y en a par rapport aux nombres de places.

P Genin il faut faire attention car entre une étude et la réalité il y a une différence des fois.

P Zamora explique que ce projet est plus abouti.

MM Garat dit que, pour elle, la question est ailleurs car lui a fait un projet sur un lot il y a plusieurs mois mais depuis le contexte est différent car il y a des riverains qui se sont positionnés quand ils ont su que ces terrains étaient ouverts à la vente alors qu'ils ne le sont pas.

Donc à son avis, il faut se positionner sur l'ensemble de la zone et non un seul terrain. Soit on fait un lotissement et on étudie l'ensemble de la zone avec des règles précises des implantations Qui seront applicables pour tout le monde. Il est difficile de lui vendre et ne pas répondre à ceux qui se sont positionnés.

S Zudaire c'est bien de se la poser mais peut-on faire abstraction d'un projet comme celui là qui est quand même important pour la commune.

Lui attend une réponse. Nous avons déjà abordé ce sujet en conseil : repositionnement sur ces 200 m² en moins, problème de parking.

MM Garat précise qu'il ne s'agit pas de ça mais plutôt que ce projet va s'inscrire dans un projet d'ensemble, elle est d'accord sur le projet mais il doit s'insérer dans un plan d'ensemble.

Le géomètre doit revenir en tenant compte de cette diminution de superficie.

P Genin pose la question du fait de faire huit lots de plus à cet endroit, il va rien rester à Souraide après. Il fallait le mettre à un autre endroit pour ne pas toucher à cette zone il n'y aura plus d'espaces verts. C'est un bon projet mais pas au bon endroit.

MM Garat il y avait déjà des lots de prévus, mais pas où lui a demandé.

S Zudaire quelle est la superficie de ce terrain

Mr le maire entre 7000 et 8000 m2 environ.

MM Garat si on fait un lotissement il y aura un règlement qui sera le même pour tous.

S Zudaire : sauf que cela va prendre du temps. C'est quand même une activité professionnelle pas une maison individuelle.

MM Garat : la question ce n'est pas le projet, c'est le fait d'avoir une autre demande alors que faut-il répondre à cette personne ? Le contexte a changé par rapport à la délibération précédente.

P Genin Si le cabinet est positionné à cet endroit il faut effectivement faire un plan d'ensemble même si je ne suis pas pour de l'implantation sur cet emplacement.

Et la piscine fera t'elle partie de ce lotissement ?

Mr le Maire rappelle que nous n'avons plus la compétence pour la piscine.

Vote : 3 contres : MM Garat – P Genin- M Arana 1 Abstention : O
Larrechea

8 - Approbation plan de formation mutualisé

Le CNFPT a décidé de créer un plan de formation mutualisé sur le territoire du pays basque en tenant compte des besoins de chaque commune et des attentes des agents.

Des recensements sont faits et des documents de synthèse sont transmis au CNFPT.

Vote : à l'unanimité

9 - Modification du temps de travail d'un adjoint administratif

Un adjoint administratif était payé en heure supplémentaire et donc on souhaiterait passer son contrat de travail à 28 h 30 par semaine.

Vote : à l'unanimité

10 - Carte communale

La dernière carte communale avait été révisée en 2005

Suite à une rencontre avec les services de l'état qui ont déconseillé de passer en PLU, nous avons suivi leurs conseils en partant sur la révision de la carte communale.

En tenant compte de pas mal de critères et des objectifs qui nous sont donnés à ce jour.

- Faire attention à l'espace qui est utilisé à mieux le définir, suppression des mitages, tout ce qui est en second, tout ce qui est linéaire.

- Définir la centralité du village, de marquer les quartiers historiques, tenir compte des quotas qui nous sont attribués pour les 150 logements sur 10 ans.

Nous avons essayé de tenir compte des demandes des administrés, de travailler avec l'agriculture.

Suite à ces différentes réunions avec l'architecte, la CAPB, le SCOT, la DDTM, on s'est positionné sur un découpage de notre carte communale qui va être soumis à différentes administrations.

Mr le maire présente la carte au conseil. En précisant que tout ce qui est vert va être supprimé. En rouge les demandes . En hachuré l'existant.

Beaucoup de constructible va partir.

Ce que nous présentons risque encore d'être modifié après la présentation aux différents services.

P Genin pense que si on avait opté pour un Plu la carte serait la même avec les contraintes en plus.

MM Garat : le PLU est préconisé quand il y a des projets d'aménagement communaux

La carte communale est un document de transition qui a l'avantage de laisser un peu plus de souplesse.

P Otondo demande combien de temps celle-ci sera valable.

MM Garat explique qu'elle reste applicable tant que le PLU n'est pas mis en place ou que l'on décide de la réviser.

Approbation à l'automne prochain

Vote : 4 abstentions : Patxi Zamora- S Zudaire- P Genin- M Arana

11 - Assainissement quartier Xabaltza

Nous avons reçu les personnes concernées par les travaux d'assainissement pour leur demander s'ils étaient intéressés pour être relié au tout à l'égout. Elles ont donné leur accord à l'unanimité.

Des devis ont été faits :

NEORESEAU : 58 096 €

HASTOY : 58 422, 75 €

DUHALDE : 55 912, 50 €

C'est l'entreprise Duhalde qui a été choisie.

Il est à savoir qu'en janvier 2018 la commune perd cette compétence.

Vote : à l'unanimité

12 - Modification prix de l'eau suite mise en place TVA

Il nous a été demandé que le prix de l'eau et des services de l'eau soient soumis à la TVA en vue de la prise de compétence et de l'harmonisation des tarifs.

S Zudaire souligne qu'avec la perte de cette compétence Souraide risque d'avoir une augmentation du prix de l'eau puisque actuellement le coût n'est pas des plus élevé.

Vote : à l'unanimité

13 - Réhabilitation station d'épuration - Demande subvention

Le montant des travaux s'élève à 700 000 € environ. Une grande partie est prise en charge par Adour Garonne.

Nous demandons également une aide auprès du conseil départemental.

Vote : à l'unanimité

14 - Questions diverses

M Arana demande quels sont les retours pour le sens interdit au bourg. Et un passage et croisement plus dangereux au niveau des écoles.

Mr le maire : il y a eu un manque d'explication quant à la raison de cette mise en place.

On part sur un projet de normes d'accessibilité avec mise en place de trottoirs d'où le sens interdit, la chaussée devenant plus étroite.

P Genin : c'est un besoin réel ?

MM Garat : on parle de sécurité des piétons

JM Larre : une meilleure signalisation doit être mise en place.

P Genin : qu'en est-il du tour de France ?

Mr le maire précise que pour le moment, on ne nous a donné aucune directive ou explication.

MM Garat il est prévu une réunion à cet effet au mois de Mars 2018

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance



Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -

ECHVERRIA D -

GARAT MM -

GENIN P -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -

ZAMORA P -

ZUDAIRE S -